

“ LES RELAIS DE PRÉVENTION ”

Un dispositif gratuit dédié aux petites entreprises pour les aider à répondre à leurs obligations tout en favorisant la QVCT

Les dirigeants de petites entreprises ont des difficultés à aborder les sujets de prévention des risques professionnels. Et ce, malgré la réglementation en place.

Elles doivent notamment désigner un référent au sein de leur entreprise et traiter ce volet avec lui.

Proposé par Prevaly, le dispositif **Relais de Prévention** permet d'accompagner les entreprises de moins de 50 salariés et leur propose de former, d'outiller et d'accompagner leur référent.

Répondre aux obligations réglementaires

Il est important de savoir que tout chef d'entreprise est responsable de la santé au travail de ses salariés. Il est tenu de faire une évaluation des risques professionnels et de mettre en place des mesures de prévention, sans quoi, sa responsabilité pénale peut-être engagée.

Depuis 2012, il doit même désigner un référent au sein de son entreprise pour traiter des sujets liés la sécurité et la prévention des risques professionnels. Mais dans les faits, rares sont les entreprises qui s'y astreignent, par manque de temps, de ressources ou de connaissances.

Le dispositif des Relais de Prévention permet de répondre à ses obligations réglementaires. Une entreprise qui intègre le dispositif désigne obligatoirement son référent. Ce dernier bénéficie ensuite d'un cursus de formation complet afin d'acquérir les connaissances pour mettre en place l'évaluation des risques dans son entreprise et proposer des mesures de prévention.

Agir pour la Qualité de Vie et les Conditions de Travail

La mission du référent est donc d'impulser la prévention dans son entreprise. Il est chargé de veiller à la mise en place d'actions pour réduire les risques professionnels (mesures qui visent à prévenir tout risque pour la santé ou la sécurité des collaborateurs).

Il veille également à ce que les mesures soient pérennes et ajustées au fil du temps, pour inscrire son entreprise dans une véritable démarche d'amélioration continue des conditions de travail.

Lorsqu'une entreprise s'inscrit dans cette démarche, elle favorise la naissance d'un sentiment de bien-être physique, mental et social chez ses collaborateurs.

Identifier les risques, anticiper les problèmes de santé au travail, améliorer les conditions de travail, protéger le capital humain... sont autant de leviers qui améliorent la qualité de vie de tous les acteurs de l'entreprise.



RDV des experts de la santé et de la sécurité au travail, le Salon Préventica pose ses valises au MEETT de Toulouse, du 19 au 21 septembre 2023. Retrouvez-nous sur le stand E26 !

2 temps forts dédiés aux Relais de Prévention :

- 19/09/23 à 13h30 : conférence Accompagner les PME dans leurs obligations grâce aux relais de prévention - Salle C
- 19/09/23 à 14h30 : conférence de presse sur le stand Prevaly - Stand E26

CONTACT PRESSE